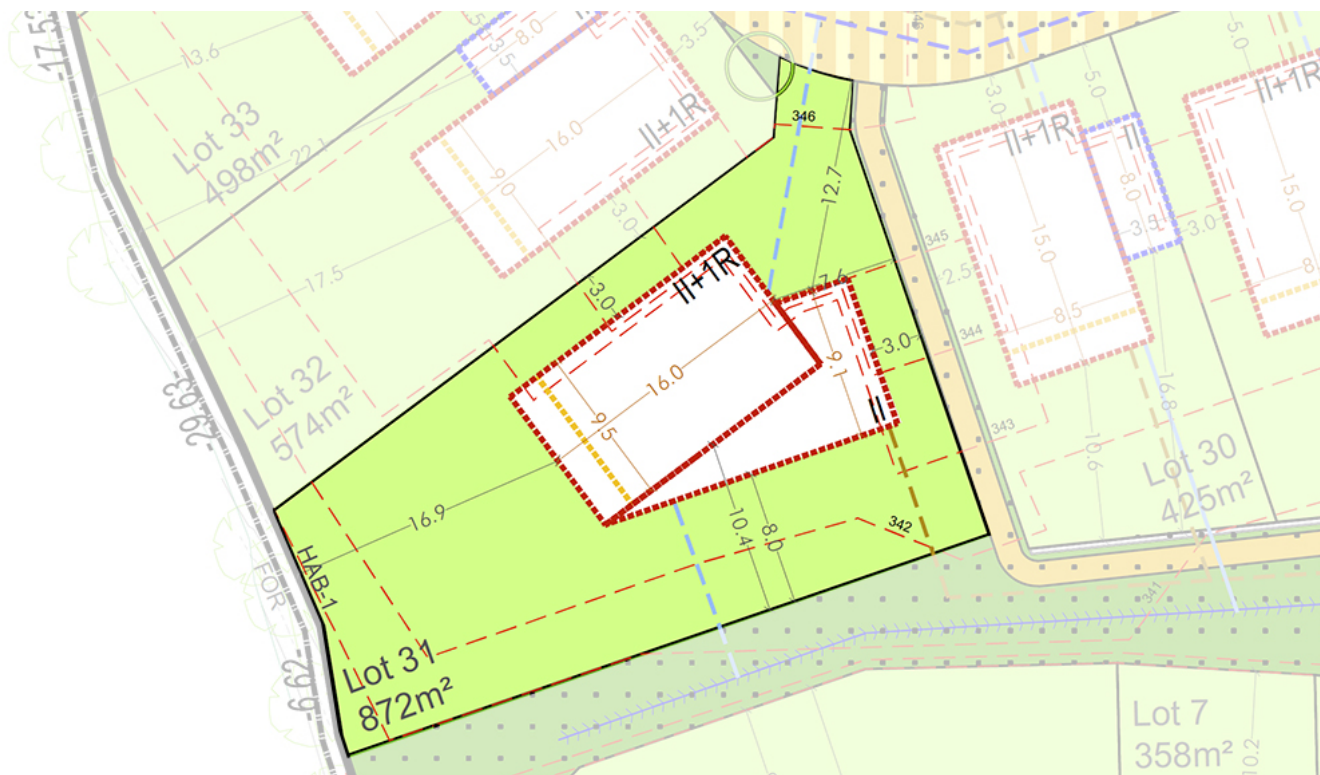




TAILLE DU TERRAIN	+/- 8,72 a
PRIX	414.200 €
TYPE DE CONSTRUCTION POSSIBLE	Maison isolée
SURFACE D'EMPRISE SOL	Max. 240 m ²
SURFACE CONSTRUCTIBLE	Max. 500 m ²
SURFACE SCELLÉE	Max. 270 m ²
CONSTRUCTIBLE À PARTIR DE	12/2023
NOMBRE MAXIMAL DE NIVEAUX	2 niveaux d'étages pleins + 1 niveau d'étage en retrait 2 niveaux pour l'annexe

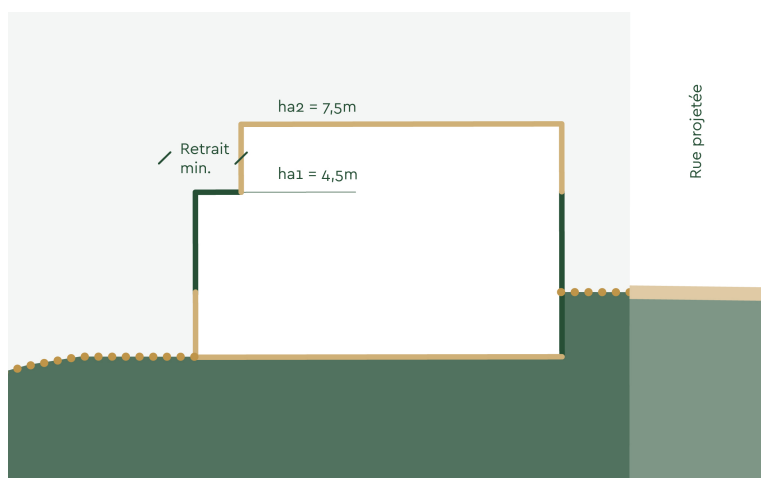


OP HEIDERT

VIVRE EN VILLE DANS
LA NATURE DES ARDENNES

UN PROJET DE LA
COMMUNE DE WILTZ

Coupe schématique



HAUTEURS MAXIMALES DES CONSTRUCTIONS

HAUTEUR HA1 = ÉTAGES PLEINES	4,5 m
HAUTEUR HA2 = ÉTAGES PLEINES + ÉTAGE EN RETRAIT	7,5 m
HAUTEUR HA** (ANNEXE)	4,5 m

Dispositions et prescriptions dimensionnelles à respecter :

LARGEUR MAXIMALE DE LA MAISON	9,5 m
LONGUEUR MAXIMALE DE LA MAISON	16,0 m
RECU AVANT MINIMAL	7,6 m
RECU LATÉRAL GAUCHE MINIMAL	3,0 m
RECU LATÉRAL DROIT MINIMAL	8,0 m
RECU ARRIÈRE MINIMAL	16,9 m
LARGEUR MAXIMALE DE L'ANNEXE	9,1 m
LONGUEUR MAXIMALE DE L'ANNEXE	"suivant la construction principale"
RECU AVANT MINIMAL POUR L'ANNEXE	3,0 m
RECU ARRIÈRE MINIMAL POUR L'ANNEXE	16,9 m
RECU GAUCHE MINIMAL POUR L'ANNEXE	vers la rue : 12,7 m m
RECU DROITE MINIMAL POUR L'ANNEXE	8,0 m

Les dispositions concernant les clôtures, murets, murs de soutènement, dépendances, abris de jardin, terrasses, ... sont repris dans la partie écrite du PAP Heidert.